



Roncherolles-sur-le-Vivier



Une **C**ommune Une **C**ommunauté



Vie communale
p. 2 à 3

L'esprit citoyen
p. 4 à 5

Un village vert
p. 6 à 7

Gestion d'eau pluviale

Roncherolles-sur-le-Vivier ne dispose pas de réseau de collecte des eaux pluviales. Celles du Centre-Bourg sont recueillies dans la mare aux Arondes. Dans le reste du village elles vont dans les noues et les fossés avant de gagner les espaces naturels et alimenter les nappes phréatiques. Les haies, les arbres, les arbustes favorisent l'infiltration des eaux pluviales. Respectons-les et entretenons-les. Les eaux pluviales ne doivent pas être rejetées vers les voiries, mais traitées sur les terrains. La municipalité et les services de la Métropole Rouen Normandie peuvent vous conseiller.

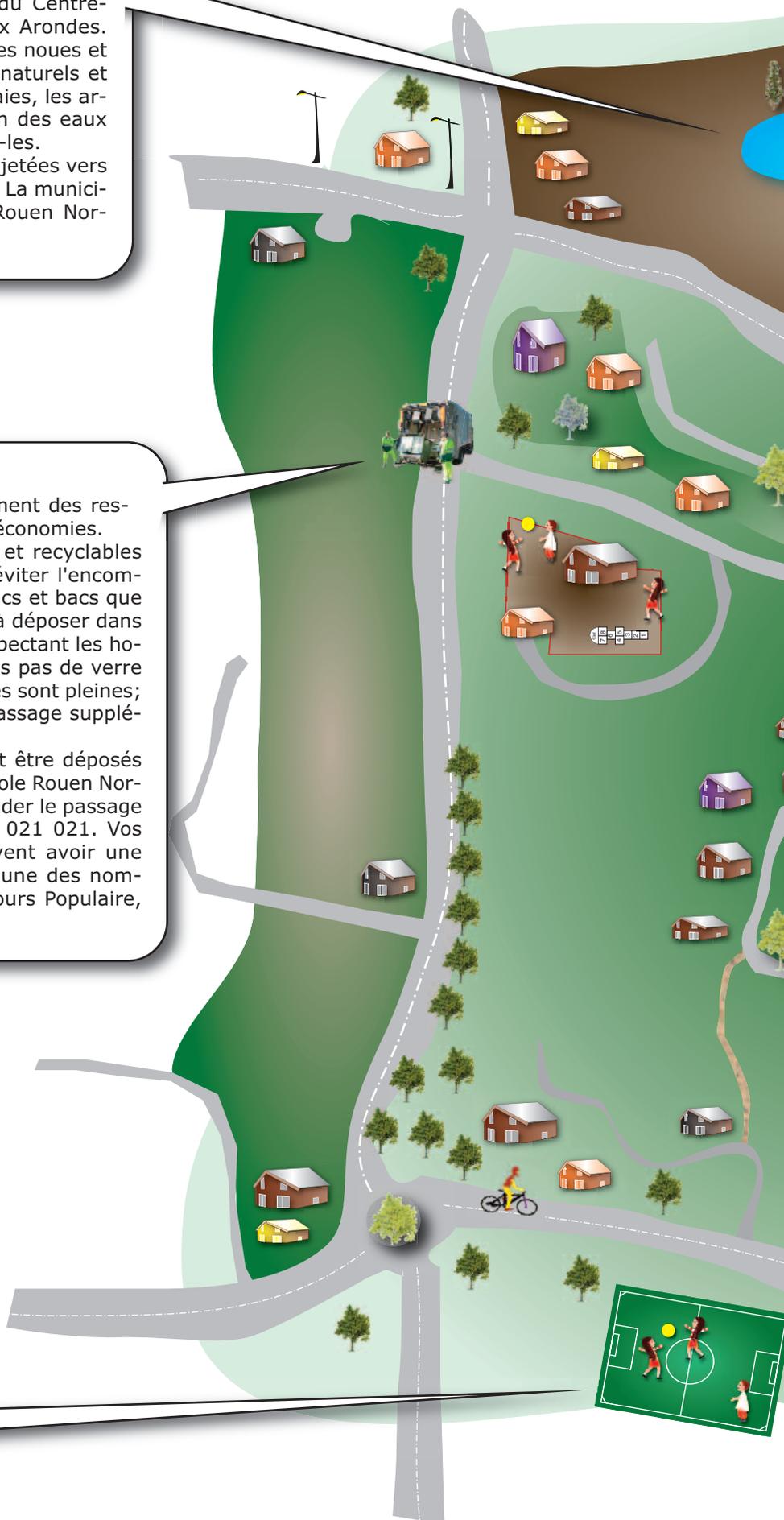
Déchets et encombrants

Le tri sélectif permet d'éviter l'épuisement des ressources naturelles tout en faisant des économies. Les déchets ménagers, déchets verts et recyclables sont collectés chaque semaine. Pour éviter l'encombrement des trottoirs, ne sortez vos sacs et bacs que la veille après 18 heures. Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire en respectant les horaires indiqués. De même, ne déposons pas de verre en vrac au pied des colonnes lorsqu'elles sont pleines; signalons-le en mairie pour qu'un ramassage supplémentaire soit organisé.

Les déchets plus encombrants peuvent être déposés dans une des déchetteries de la Métropole Rouen Normandie ; il est possible aussi de demander le passage d'un camion en téléphonant au 0800 021 021. Vos meubles ou appareils ménagers peuvent avoir une deuxième vie si nous les confions à l'une des nombreuses associations rouennaise (Secours Populaire, Croix Rouge française, Emmaüs...).

La vie associative

Les associations sont nombreuses dans notre commune et couvrent un large domaine : sports, culture, loisirs... Le bulletin municipal "Les Ronches" rend compte dans chaque numéro de leurs activités. Vous pouvez les découvrir et obtenir toutes les informations voulues en allant au Forum des Associations qui a lieu début septembre.





Vie communale

Elle est régie par un ensemble de textes, de lois édictées par l'Etat, la Région, le Département et la Municipalité. Les règles qui en découlent organisent la vie dans la commune.

Transports

Notre commune est desservie par un réseau de transport à la demande (sur rendez vous). Filo'R nous emmène vers les communes voisines pour nos activités quotidiennes ou occasionnelles, ou bien nous connecte au réseau Astuce de la Métropole Rouen Normandie (TEOR, Métrobus...). Dans notre village, de nombreux chemins nous permettent de circuler à pied et de nous promener en toute tranquillité. Le centre-bourg (Mairie, écoles, bibliothèque, commerces, médecin, église) est situé à moins de quinze minutes à pied de la plupart des quartiers.

Éclairage public

Depuis plus de 30 ans, l'éclairage public est coupé entre 22h 30 et 6h 30. Cet horaire permet de faire des économies (9 000 € environ) tout en assurant la sécurité des piétons qui circulent très peu la nuit. Il protège aussi la biodiversité en ne troublant pas la vie nocturne des animaux, et permet d'admirer le ciel et les étoiles.

La municipalité veille à adapter le système d'éclairage aux techniques modernes (lampes basse puissance, pendules astronomiques) toujours dans le but de réduire les dépenses communales.

L'esprit citoyen

Les habitants d'une commune constituent une communauté. La vie sera plus agréable si chacun respecte les règles énoncées dans ce livret, qu'elles soient légales ou de bon sens. N'oublions pas aussi d'être attentifs à nos voisins, personnes seules, âgées ou malades : un petit service, un mot ou un simple sourire.

Repas de quartier

Un quartier est vivant. Il est composé d'habitants. Certains se rencontrent naturellement, d'autres sont plus discrets. Certains sont jeunes, d'autres moins. Cette diversité fait la richesse d'un quartier. Un repas de quartier permet de tisser des liens entre tous ces individus. La municipalité peut vous aider à l'organiser. Proposons nos services à nos voisins, ils nous proposeront les leurs.

Jeux d'enfants

Les enfants n'ont pas la même conscience du danger que nous. Pour eux, quoi de plus normal que de jouer à la marelle sur la chaussée ? Pensons-y lorsque nous entrons dans les lotissements. Ce sont nos enfants et ceux de nos voisins que nous croisons. N'oublions pas que c'est aux adultes d'éduquer les enfants en montrant l'exemple, et en expliquant les dangers que leur comportement peut provoquer.

Voirie, un espace partagé

Nous sommes, tour à tour, piétons, automobilistes et peut-être (moto)cyclistes. Pensons-y quand nous conduisons ou marchons. Si nous stationnons sur les trottoirs ou les allées piétonnes, où circuleront les poussettes et les jeunes enfants ? Pensons à notre sécurité et à celle des autres usagers de la voirie : respectons les limitations de vitesse, soyons prudents et courtois, garons nos véhicules dans nos propriétés. Moins nous circulerons en voiture dans Roncherolles, plus il fera bon s'y promener.



Entretien des trottoirs, talus, noues

Chaque habitant est tenu d'entretenir le trottoir ou le bord de la rue devant chez lui, c'est-à-dire de tondre l'herbe, de débiter la neige ou de veiller à ce que les plantations ne gênent pas la circulation. Les haies doivent être taillées et ne masquer ni l'éclairage public ni la signalisation routière. N'utilisons pas les noues pour le stationnement des véhicules.

Bruit

Quoi de plus désagréable que d'être réveillé par le bruit de la tronçonneuse ou de boire une orangeade le soir accompagné par le bruit de la tondeuse ? Pour éviter cela, respectons nos voisins pour nos travaux bruyants de bricolage et de jardinage (tondeuse, motoculteur, taillehaie, outillage...) : même si vous avez besoin de travailler, votre voisin a aussi besoin de se reposer. Contactez la Mairie pour connaître les horaires, mais souvenez vous que dans tous les cas, ils sont interdits les dimanches et jours de fêtes.

Chiens

Tout le monde n'est pas aussi à l'aise que vous avec votre animal domestique. Certains d'entre nous en ont même peur. C'est pourquoi les chiens doivent être tenus en laisse, même sur les chemins traversant les champs et les forêts. Ils sont interdits dans les bâtiments publics (mairie-poste, école, bibliothèque, salle de sport...). De même, ne laissez pas votre chien s'échapper de chez vous et divaguer sur la voie publique. Il pourrait causer un accident dont vous seriez responsable. Ramassez ses déjections, qu'elles soient sur les chemins ou les espaces verts.



Gestion de l'eau

L'eau de pluie peut être récupérée pour l'arrosage du jardin, le lavage des voitures et d'autres nettoyages consommant beaucoup d'eau. C'est une économie importante qui peut aussi contribuer à lutter contre les inondations.

Espace biodiversité

Les oiseaux, les petits animaux, les insectes sont les habitants naturels de notre jardin. Il n'est pas possible de faire un tri : des oiseaux mais pas d'insectes, des coccinelles mais pas de pucerons, etc. En laissant des zones «sauvages» dans le jardin (moins de tontes et de nettoyages), en installant des nichoirs et des mares, nous favorisons la biodiversité.

N'utilisons pas d'insecticides, car ils feront disparaître toute la vie de notre jardin, sans oublier qu'ils polluent et coûtent cher.

Haies

La plupart des terrains et jardins de notre commune sont clôturés par une haie. Elles doivent rester d'une hauteur raisonnable pour ne pas gêner le voisinage et être constituées d'essences locales ce qui exclut les thuyas et les arbres du même type.

De nombreux arbustes permettent de faire des haies, à feuilles persistantes ou marcescentes, fleurissant au printemps ou en été, ou au feuillage coloré. Plus on associe d'essences dans une haie, plus elle attire les oiseaux.

Un village vert

Nous sommes venus habiter à Roncherolles pour profiter de la campagne tout en étant près de la ville. Les terrains privés représentent la quasi-totalité de la surface de la commune. C'est donc à chacun de nous d'entretenir le caractère «vert» de notre village.



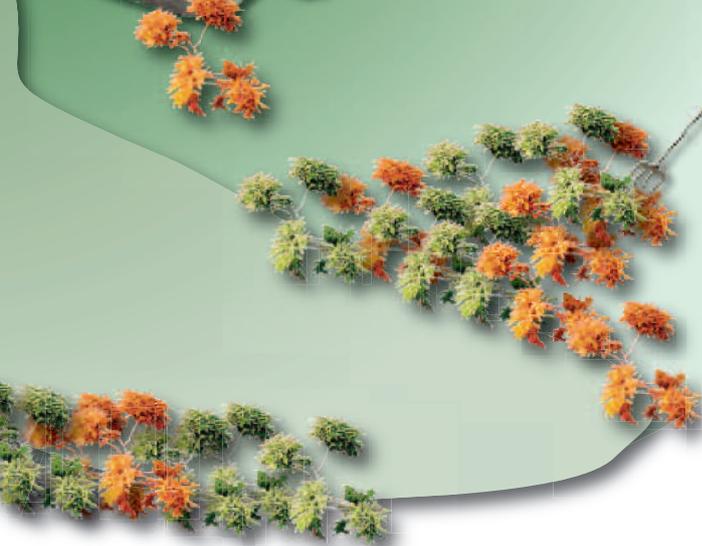
Le potager

Il est très agréable de manger les produits de son jardin. Faire un potager est une activité saine qui peut être partagée avec les enfants. Même si nous disposons de peu d'espace il est possible de faire un potager au carré pour récolter des plantes aromatiques et quelques légumes.



Entretien du jardin

Les engrais et les produits phytosanitaires entrent dans le sol et polluent les nappes phréatiques. Traitons nos plantes le moins souvent possible, et utilisons les techniques alternatives : paillage, désherbage manuel...





Source : Mairie



“ Chacun de nos gestes compte,
Ils nous permettent de mieux vivre ensemble ”

*Retrouvez tous les renseignements, des conseils, des fiches pratiques
sur notre site internet :*

www.mairie-roncherollesvivier.fr



Supplément au journal
municipal d'informations
Les Ronches

Roncherolles-sur-le-Vivier

Directeur de la publication : Sylvaine Santo
Rédacteur en chef : José Delamare
Rédaction : Commission Extra-Municipale
du Développement Durable
Conception graphique :
Sophie Agoudal
communication@mairie-roncherollesvivier.fr